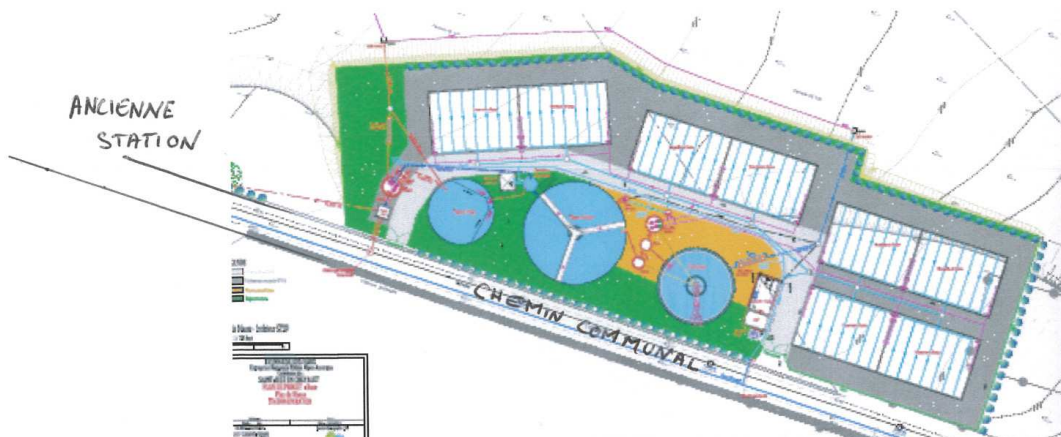




Construction d'une station d'épuration type « boues activées » 2850 Equivalent-Habitants



Descriptif des ouvrages projetés

Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, (Loi sur l'Eau), la commune de SAINTJUST EN CHEVALET va très prochainement engager la construction d'un ouvrage de traitement des eaux usées issues des habitations du bourg (+ extensions) et celles issues de la fromagerie des Pays d'Urfé.

Le principe de traitement des eaux usées est le suivant :

- _ Les eaux usées traversent un «dégrilleur» qui les débarrasse des plus grosses particules.
- _ Elles sont ensuite pompées pour être dirigées vers un ouvrage de dessablage et de dégraissage ;
- _ Les eaux usées arrivent ensuite ensemble dans le réacteur biologique (ouvrage cylindrique de 850 m³ où les bactéries entrent en action pour amorcer le cycle de dépollution).
- _ Elles se dirigent enfin vers le clarificateur, ouvrage de décantation de 13,1 m de diamètre où, les boues (c'est à dire la pollution) sont séparées de l'eau épurée, cette dernière étant alors rejetée vers le milieu naturel.

Concernant les boues, les quantités en excès produites par la station sont extraites de la filière de traitement pour être dirigées sur des massifs filtrants plantés de roseaux (8 au total) où elles sont déshydratées pour être au final destinées à l'épandage agricole.

La filière de traitement intègre également la prise en compte d'une partie des volumes collectés par les réseaux d'assainissement par temps de pluie.

Budget global de l'opération

Le coût global de l'opération (travaux + frais annexes) est de l'ordre de 1,6 millions d'euros TTC.

Calendrier prévisionnel des travaux

La construction de la station d'épuration est en cours de préparation. Les premiers terrassements devraient être effectués fin juin 2012, pour une mise en service de l'installation attendue en juin 2013 au plus tard.

Cet équipement permettra au village de répondre à la mise en demeure préfectorale, de reprendre avec sérénité un dialogue quant à la constructibilité de la commune. Les services de l'état auraient en effet interdit toute construction si cette station n'avait pas vu le jour. La rivière ne subira plus de pollution provenant de Saint Just.

NOTA : Une autre tranche de travaux sur réseaux sera réalisée en juin chemin de la Croix Mission et rue du 19 mars.

Divers communiqués de la mairie

URBANISME

RAPPEL IMPORTANT

N'engagez pas de travaux (façade, couverture, clôture, abri, panneaux photovoltaïques, fenêtres, portes...) sans vous renseigner en mairie quant aux démarches à faire ; surtout si le bien est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Il ne s'agit pas de compliquer la vie des citoyens mais d'éviter les soucis... (sur un sujet de plus en plus réglementé).

CIVISME

A l'attention des propriétaires de chien

Nous comprenons que la promenade de nos compagnons à 4 pattes soit nécessaire mais il convient de ramasser les crottes (munissez vous d'un sac plastique).

Les trottoirs et autres espaces publics ne sont pas destinés à l'exposition de déjections canines qui, en plus, ont parfois la mauvaise idée de s'accrocher aux semelles.

EOLIENNES

La municipalité invite les Saint jurauds à se rendre aux réunions publiques et autres réunions d'information qui concernent l'important projet d'implantation d'éoliennes : implantation prévue en 2015 / projet de 16 machines.

Soyez attentifs aux rendez-vous qui seront proposés et quelque soit votre avis, répondez présents.

Moulins Chérier et La Tuilière sont les 2 communes du canton sur lesquelles les éoliennes seraient implantées par la Société « électricité du Portugal ».

Compte tenu de la nature de cet important projet, de son impact paysager, du fait que ces machines seront visibles notamment de la commune de Saint Just en Chevalet (plus de 150mètres de hauteur) la municipalité pense que chacun doit s'informer, se renseigner et se faire son idée.

Les citoyens doivent être éclairés et ne pas hésiter à prendre des avis (auprès de ceux qui sont pour les éoliennes/auprès de ceux qui sont contre les éoliennes). Ils seront ainsi en mesure d'avoir une opinion construite et de la faire connaître au moment de l'enquête publique ou à d'autres occasions.

PLACE DU TRÊVE

Les importants travaux entrepris par le Crédit Mutuel s'achèvent. La rampe d'accès handicapé et le trottoir dont la réalisation a été payée par l'établissement sont terminés. L'aménagement du trottoir devant « L'Oasis » est lui aussi terminé. Ces travaux sont réglés par le bar. Ceux-ci permettront un meilleur accès/sortie pour la prise du carburant par rapport à l'ancienne configuration d'été (terrasse en bois). Cet aménagement a été vu avec M. BOUILLER.

Il convient dorénavant de poser une canalisation destinée à évacuer une arrivée d'eau située dans l'impasse à l'arrière de la place. En septembre la place sera refaite : enrobé + marquage au sol

FISCALITÉ 2012

Aucune augmentation d'impôts

Le Maire
Pascal PONCET